

N/réf.

V/réf.

Fontenay-sous-Bois le

Attestation individuelle relative à l'utilisation d'un système de caisse CM5000 V5 (monnayeur de photocopieur) satisfaisant à des conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données (CGI, art. 286, I-3° bis)

## Volet 1 : Partie remplie par l'éditeur du système de caisse

Je soussignée, CHAILLAT Catherine, représentante légale de la société CARTADIS, éditeur du système de caisse CM5000 monnayeur pour photocopieur, atteste que ce système, à partir de sa version n° V5.0.0, satisfait aux conditions d'inaltérabilité, de sécurisation, de conservation et d'archivage des données, en vue du contrôle de l'administration fiscale, prévues au 3° bis du l de l'<u>article 286 du code général des impôts</u>.

J'atteste qu'une version majeure de ce logiciel est identifiée avec la racine suivante : V5 et que les versions mineures développées ultérieurement à cette version majeure sont ou seront identifiées par les subdivisions suivantes de cette racine : ≥ 5.0.0. Je m'engage à ce que ces subdivisions ne soient utilisées par CARTADIS que pour l'identification des versions mineures ultérieures, à l'exclusion de toute version majeure. Les versions majeures et mineures du système s'entendent au sens du I-C-1 § 340 du BOI-TVA-DECLA-30-10-30.

Fait à Fontenay-Sous-Bois,

Le 26/03/2018,

Signature du représentant légal de l'éditeur du système de caisse :

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (<u>Code pénal, art. 441-1</u>). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.



## Volet 2 : Partie à remplir par l'entreprise qui acquiert et utilise le logiciel de comptabilité ou de gestion ou le système de caisse

Je soussigné,	(RAISON SOCIALE) certi	(NOM Prénom), représentant légal de la société ifie avoir acquis le(DATE), auprès
devolet 1 de cette attestation.	(RAISON SOCIALE), certifie avoir acquis le(DATE), auprès	
J'atteste utiliser ce système de cai		èglements de mes clients depuis le
Fait à	(Ville),	Le(DATE)
Signature du représentant légal :		

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (Code pénal, art. 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.